

## **Module Tir à l'arc Handisport**

### **SOMMAIRE**

- La pratique pour la personne handicapée
  - la pratique en FFTA
  - la pratique adaptée
- La carte de classification
- Les règles de classification et les catégories
- Les distances et blasons utilisés
- Les aides autorisées
- Les règles spécifiques

### **PRATIQUE POUR LA PERSONNE HANDICAPEE**

3 fédérations délégataires de mission de service public pour l'organisation du tir à l'arc (uni-sport ou multisport) :

- ❖ La FFTA pour la pratique dite ordinaire
- ❖ FFH (Féd. Française Handisport) : handicaps physiques, visuels et auditifs
- ❖ FFSA (Féd. Sport Adapté) : handicaps mentaux et maladies psychiques.

La pratique adaptée du tir à l'arc est dévolue, par délégation du Ministère chargé des Sports, à la FFH ou à la FFSA.

Les archers souhaitant pratiquer sur des compétitions inscrites au calendrier de la FFTA doivent être en possession d'une licence de la FFTA ouvrant droit à la compétition (dont la licence "convention Handi").

La FFTA accueille les archers, capables de tirer selon les règlements FFTA, y compris :

- ❖ lorsqu'ils ont des déficiences pouvant être compensées par des assistances (mécaniques ou humaines),
- ❖ lorsqu'ils ont besoin d'avoir une station permanente au pas de tir pendant les phases de tir.

Dans ce cas, les archers sont inscrits dans les catégories (âge/sexe/arme) de la FFTA et ne font pas l'objet d'un classement spécifique.

Seule la FFH est en mesure de définir les assistances mécaniques ou humaines permettant de tirer dans les conditions équitables et règlementaires.

Si cela est justifié, la FFH délivre (sur demande) une carte de classification faisant mention:

- ❖ de l'autorisation d'usage d'une assistance mécanique ou humaine,
- ❖ du type d'assistance (tabouret, prothèse, fauteuil, accessoires, ...),
- ❖ de la nécessité de la station permanente au pas de tir (de l'archer ou de son assise).

## LA CARTE DE CLASSIFICATION

La carte de classification permet de connaître les spécificités autorisées pour chaque archer



- ❖ délivrée par la FFH .
- ❖ précise les conditions de tir (distance - blason et les aides autorisées).
- ❖ Une photo permet de visualiser ces aides.
- ❖ limitée dans le temps.
- ❖ Elle doit être présentée à l'arbitre responsable de la compétition.

L'archer doit préciser à l'organisateur toute disposition particulière au moment de l'inscription.

Il appartient à l'organisateur de prendre ses dispositions pour la répartition sur le pas de tir, sachant que les dimensions maximum autorisées pour les fauteuils sont de 1,25 m et pour les assises (tabourets) sont de 0,80 m.

### Assistance humaine :

- ❖ Lorsqu'un assistant est requis avec l'autorisation de la FFH, cet assistant pourra être positionné en arrière de l'archer dans le cas où l'aide requise consiste à aider l'archer pour mettre la flèche sur l'arc. Il doit toutefois porter une tenue sportive et être identifiable en portant le maillot de club de l'archer qu'il assiste et recevra un dossard si l'organisateur en délivre aux archers de la compétition.
- ❖ Pour toutes les autres nécessités d'assistance (agent d'archer pour les scores ou assistance médicale temporaire) se référer aux cas généraux d'autorisation d'accès au terrain.

CARTE DE CLASSIFICATION NATIONALE	CARTE DE CLASSIFICATION NATIONALE
Date : 22 mars 2015 _____ Lieu : Daumeray _____ Evénement : Championnat de France salle de Para archerie _____	Date : 22 mars 2015 _____ Lieu : Daumeray _____ Evénement : Championnat de France salle de Para archerie _____
<b>Informations concernant l'archer :</b> Nom PIMPIM _____ Prénom MARIE-JEANNE _____ Date de naissance (mois en lettres ex. mai) 6 décembre 1968 _____ Arc Classique Droitière _____	<b>Informations concernant l'archer :</b> Nom LLOUP _____ Prénom BRYAN _____ Date de naissance (mois en lettres ex. mai) 27 juillet 1994 _____ Arc Compound Droitier _____
<b>A USAGE DES CLASSIFICATEURS</b> <b>Résultat de la classification</b> Date et heure de la classification 22 mars 2015 à 13h00 _____ <b>Classification Wheelchair 2</b> Catégorie de tir _____ Open Classiques _____ Statut : _____ Permanent _____ Salle : _____ 18 m blason 40 _____ Fédéral : _____ 50 m blason 122 _____ FITA : _____ 70 m blason 122 _____	<b>A USAGE DES CLASSIFICATEURS</b> <b>Résultat de la classification</b> Date et heure de la classification 22 mars 2015 à 13h00 _____ <b>Classification Standing</b> Catégorie de tir _____ Open Compound _____ Statut : _____ Permanent _____ Salle : _____ 18 m blason 40 _____ Fédéral : _____ 50 m blason 122 _____ FITA : _____ 50 m blason 80 réd _____
Aides autorisées : Nombre ( 2 ) Description _____ Fauteuil + Cole _____ <b>Photos</b> 	Aides autorisées : Nombre ( 1 ) Description _____ Assistance à la décoche _____ <b>Photos</b> 
<b>Station permanente au pas de tir OUI</b> J'atteste avoir été informé de ma classification Nom et signature du classificateur _____ Signature de l'archer (ou du représentant legal pour les mineurs) _____ Hervé TOGGWILER _____	<b>Station permanente au pas de tir NON</b> J'atteste avoir été informé de ma classification Nom et signature du classificateur _____ Signature de l'archer (ou du représentant legal pour les mineurs) _____ Hervé TOGGWILER _____

## **CLASSIFICATION ET CATEGORIE**

### **Comment sont définies les catégories ?**

Sur le plan international, les classifications sont données en fonction d'un degré de handicap et se mesurent au travers de points.

Le handicap se mesure par un classificateur et toujours sur une base d'un handicap permanent.

### **Comment sont définies les catégories ?**

Sur le plan international, les classifications sont données en fonction d'un degré de handicap et se mesurent au travers de points.

Le handicap se mesure par un classificateur et toujours sur une base d'un handicap permanent.

### **World Archery**

Physique : < 25 pts : non éligible

≥ 25 pts : éligible

Visuel : selon 2 niveaux d'acuité

### **FFH :**

Physique : < 10 pts : non éligible

10 à 25 pts : éligible

Visuel : selon 3 niveaux d'acuité

### **A l'international .... Quelles catégories ?**

Pour la World Archery, cinq catégories uniquement :

#### **Physique :**

« Tétra » => W1

« Para » => Classique open

=> Compound open

#### **Visuel : B1**

B2/B3

### **En France**

Un panel de catégories plus large pour ouvrir le tir à l'arc au plus grand nombre

Pour la World Archery, cinq catégories uniquement permettant d'ouvrir :

- aux non éligible WA mais qui ont besoin d'assistance,

- à celles et ceux dont le handicap ne permet pas le tir aux conditions WA.

#### Physique :

« Tétra » => W1

« Para ≥ 25pts » => Classique open

=> Compound open

« Para 10-24pts » => Classique Fédéral

=> Compound Fédéral

« C » => Classique  
(IMC / distance limitée) => Compound  
« Coupe 1 ou 2 » => Classique  
(handicaps lourds)

Visuel :

B1  
B2/B3  
Open

Sourds : Inclus en catégorie Fédéral

Fauteuils électriques :

En cours de création  
Utilisant le fauteuil

**Les distances et blasons utilisés et limitations**

Catégories Open et Fédéral : règlements FFTA

Catégorie W1 : règlements FFTA poulies

Arcs classiques et compound mélangés  
Viseur classique (pas de scope ou niveau)  
Arc compound limités à 45lbs – décocheur autorisé  
Utilisation du 10 classique en salle

HV => 18m blasons de 60 en salle  
-20 ans 10m  
=> 30m blasons de 122 en extérieur (80 à l'international)  
-20 ans 20m

Arcs à poulies limités à 45lbs

Arcs à poulies et classiques mélangés en catégories B1 – B2/3

Catégorie C => 18m blasons de 60 en salle  
B/M 10m (10 classique pour les arcs à poulies en salle)  
=> 30m blasons de 122 en extérieur  
B/M 20m

Coupe 1 et 2 => 10 ou 15m blason 60 en salle  
=> 15 ou 20m blason 80 en extérieur

**LES REGLES SPECIFIQUES**

Pour le matériel

Le fauteuil (voir schéma ci-après)

- ❖ Longueur limitée à 1,25m
- ❖ Le fauteuil ne peut pas servir de support au bras d'arc
- ❖ Les pieds ne doivent pas être au sol

Le tabouret :

- ❖ emprise au sol limitée 0,6x0,8m
- ❖ Pas de contact avec le tronc de l'archer

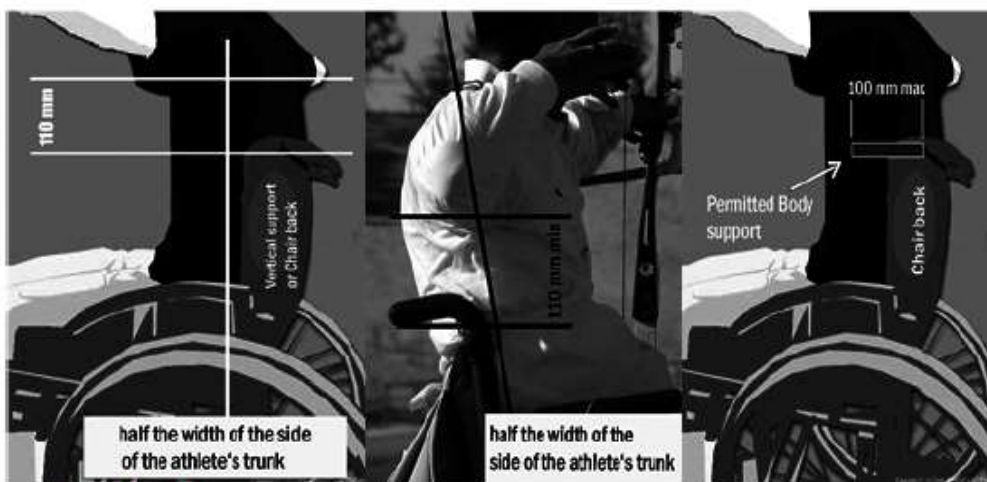
La chaise :

- ❖ l'appui contre le dossier non autorisé
- ❖ La chaise ne peut pas servir de support au bras d'arc

Potence et tactile pour le tir handicap visuel :

- ❖ L'emprise au sol limitée à 80cm
- ❖ L'épaisseur du support de pied <6cm
- ❖ Le tactile limité à 2cm (mesuré dans toutes les dimensions)

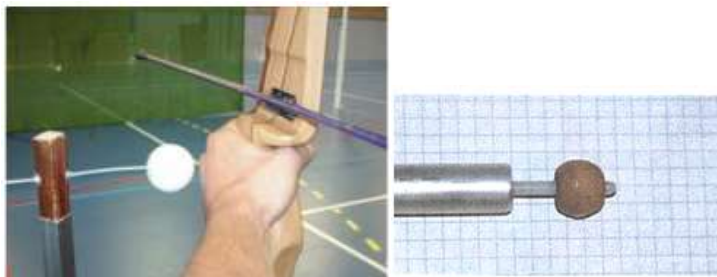
Limitations dimensionnelles pour les fauteuils et tabourets



Surface maxi 0,6 X 0,8m  
y compris les pieds de l'archer



Épaisseur en contact avec la cheville : 6cm max  
 Emprise le long de la ligne de tir : 80cm max



Dimension hors tout : 2 cm forme libre (cylindre boule, pointe ..)

**Les emplacements pour les archers :**

- les archers nécessitant un support (fauteuil, tabouret, potence...) ne bougent pas
- les archers avec handicap doivent disposer d'un agent pour aller aux cibles
- emplacement : > 1m par archer (en alternant archers assis et debout)

**Pour le tir par équipe:**

- Les archers restent sur le pas de tir.
- Le signal permettant à l'autre archer de tirer (si il est également en situation de handicap) ou de franchir la ligne de 1m (si il est valide) consiste en général à lever le bras. Si lever le bras n'est pas possible, l'archer conviendra d'un autre signal avec l'arbitre (signal verbal, « go » par exemple).

**Pour les assistants ou spoteurs :**

- Les assistants et spoteurs (HV) sont placés environ 1m derrière l'archer.
- L'assistant peut aider à mettre la flèche et régler le viseur pendant le tir.
- Le spoteur (HV) annonce les impacts mais ne peut intervenir sur le viseur que durant l'échauffement et entre les volées.





